Mobilité diplômante

Menu

Un campus au cœur de Paris
Catalogue des cours
Mobilité diplômante
Mobilité d'échange
Comment candidater ?
Organisation et types de cours
Informations pédagogiques
Vie pratique
Liens et documents

Label : Bienvenue en France

L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus

Actualités



Faire vivre les partenariats internationaux : une mission au long cours pour l’ICP



Concours de nouvelles 2026 : des voix de passage sous le regard de Laura Alcoba



Un escape game pour des journées d’accueil originales à l’ICP

Portraits



Assistante de langue à l'étranger : une expérience formatrice



Andie : une mobilité à Sydney pour affiner un projet professionnel

Vous souhaitez venir étudier à l'ICP en Licence, en Master ou en Doctorat en dehors des accords d'échange d'étudiants ?

La procédure à suivre pour présenter votre candidature à titre individuel varie suivant votre nationalité, votre pays de résidence ainsi que du type de diplôme que vous préparez (ou dont vous disposez).



Choisir sa formation

L'ICP offre **64 formations d'excellence** dont 22 Licences, 25 Masters, 7 doctorats, 2 Baccalauréats ecclésiastiques et 8 Licences ecclésiastiques.

A vous de choisir la formation qui vous intéresse et qui correspond à vos études et à votre projet professionnel.

> Consultez l'offre de formation

Suivre la bonne procédure de candidature

Selon votre nationalité, votre pays de résidence, voire la nationalité de votre diplôme, vous devez suivre une procédure spécifique.

Vous postulez en première année de licence

1 - Vous êtes de nationalité française ou d'un pays de l'Union Européenne (+ Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Andorre, Monaco, Saint-Marin et Vatican) ou d'un pays hors de l'Union Européenne mais titulaire d'un baccalauréat français :

Vous postulez via la **plateforme Parcoursup**

2 - Vous êtes originaire d'un pays hors de l'Union Européenne (y compris le Royaume-Uni) et titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires à l'étranger :

A - Vous habitez **en France**, vous postulez via le **dossier vert** dans le cadre de la Demande d'Admission Préalable (DAP). Vous envoyez votre dossier à la Faculté concernée de l'ICP à l'adresse suivante :

M. le Doyen de la Faculté XXX

Institut Catholique de Paris

21 rue d'Assas

75 270 Paris Cedex 6

FRANCE

B- Vous habitez **à l'étranger dans un pays où il existe un bureau Campus France** (liste), vous postulez via la **plateforme Etudes en France**. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de Campus France

C- Vous habitez **à l'étranger dans un pays où il n'existe pas de bureau Campus France**, vous postulez via le **dossier blanc** dans le cadre de la Demande d'Admission Préalable (DAP). Vous envoyez votre dossier au service culturel de l'Ambassade ou du Consulat de France dans votre pays de résidence.

Remarques importantes sur la Demande d'Admission Préalable (DAP) :

Lisez attentivement le dossier et les notices accompagnant les dossiers blancs et verts de DAP.
Imprimez le dossier en **recto uniquement**.
Les enveloppes que vous fournissez doivent être affranchies.
Vos diplômes et relevés de notes doivent être **traduits en français** par un traducteur agrée par l'Ambassade ou le Consulat de France de votre pays de résidence.
S'il y a un examen d'accès à l'université dans votre pays d'origine, nous demandons également ce document, à joindre à votre dossier.
Niveau de langue : vous devez avoir le **niveau B2** en français. Vous devez passer le **Test de Connaissance de Français (TCF)** pour la Demande d'Admission Préalable (DAP). Découvrez la liste des centres qui organisent le TCF à l'échelle internationale.

Vous pouvez postuler via la procédure de Demande d'Admission Préalable (DAP) pour les **disciplines et les mentions suivantes à l'ICP** : Droit, Sciences sociales, Philosophie, Humanités, Information-communication, Lettres, Langues, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Sciences de l'éducation.

NB : Les ressortissants britanniques relèvent désormais de la DAP.

Vous êtes dispensé de remplir le dossier DAP si vous êtes :

Réfugié
Syrien
Enfant de diplomate (en poste en France) dont le parent diplomate a été nommé après la période de candidature
Si vous êtes déjà passé.e par une DAP lors d'une session précédente (réorientation)

Si vous êtes dans l'un des cas ci-dessus, merci de contacter la Direction des Relations Internationales à international@icp.fr

Vous postulez en deuxième ou troisième année de licence, en master ou en doctorat

Vous êtes de nationalité française, d'un pays de l'Union Européenne (+ Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Andorre, Monaco, Saint-Marin et Vatican) ou titulaire d'un titre de séjour valide pour toute la durée de l'année académique à venir :

Vous postulez **directement auprès de la Faculté** concernée de l'ICP à l'adresse suivante :

M. le Doyen de la Faculté XXX

Institut Catholique de Paris

21 rue d'Assas

75 270 Paris Cedex 6

FRANCE

Vous êtes originaire d'un pays hors de l'Union Européenne (y compris le Royaume Uni)

A- Vous habitez **à l'étranger dans un pays où il existe un bureau Campus France** (Consultez la liste), vous postulez via la **plateforme Etudes en France.** Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de Campus France

B- Vous habitez **à l'étranger dans un pays où il n'existe pas de bureau Campus France**, vous postulez **directement auprès de la Faculté** concernée de l'ICP à l'adresse suivante :

M. le Doyen de la Faculté XXX

Institut Catholique de Paris

21 rue d'Assas

75 270 Paris Cedex 6

FRANCE

Inscription à l'ICP

Vous êtes admis à l'ICP. Voici les étapes à suivre :

CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Chaque étudiant en formation diplômante dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son **attestation d'acquittement** de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération. Le numéro de l'attestation d'acquittement ou d'exonération est **obligatoire** lors de l'inscription administrative.

Vous pouvez être exonéré si vous êtes dans l'un des cas suivants : vous êtes réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire, demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire, boursier sur critères sociaux du CROUS.

INSCRIPTION À L'ICP

Après avoir reçu la confirmation officielle de votre admission par l'ICP, vous recevrez par courriel les instructions pour procéder à votre inscription à l'ICP.

Si vous venez d'un pays hors de l'Union Européenne, votre lettre d'admission vous permet de demander votre **visa d'étudiant** auprès de l'Ambassade de France de votre pays de résidence, ou de demander le **renouvellement** de votre visa étudiant si vous habitez en France.

À l'issue de votre inscription, vous recevrez une **confirmation à imprimer** ainsi que votre **numéro d'étudiant**.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Secrétariat Universitaire :

secretariat.universitaire@icp.fr